

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 02 juin 2026 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-six le deux juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VERON, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, , Justin LEGEARD, , Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX; Fabienne BLIN, Guy LANGEVIN

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Sandra FORTIN, Ghino MARIE, Pascal BERRIER, Anaïs RINFERT

Absent :

Procuration : Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Ghino MARIE a donné pouvoir à Fabienne BLIN, Pascale BERRIER a donné pouvoir à Francis VERON

Secrétaire de séance : Francis VERON

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 26/05/2026
et affichée le 26/05/2026

Présents : 23 Votants : 26

2026 06 056 – AVENANTS MARCHE 202601 – AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR MAIRIE

La Commune de Juvigny les Vallées a engagé des travaux de réaménagement intérieur et extérieur de la Mairie, débutés fin avril. Ces travaux, répartis en plusieurs lots, nécessitent la passation d'avenants pour les lots 2 (Façades - ravalement), 3 (Couverture - menuiseries extérieures) et 6 (Chauffage - plomberie - électricité), afin de prendre en compte des ajustements techniques et des modifications de prestations.

Pour le lot 2 (ISO TECH), il a été décidé d'installer un échafaudage unique pour les lots 2 et 3, générant une plus-value nette de + 2 500,00 € HT (soit + 3 000,00 € TTC).

Le montant initial du marché, fixé à 53 873,00 € HT (64 647,60 € TTC), s'élève désormais à 56 373,00 € HT (67 647,60 € TTC).

Pour le lot 3 (LEROUX), l'ajout d'une porte extérieure sécurisée (niveau RC3, panneau renforcé, anti-dégondage, serrure anti-panique motorisée multi-points) entraîne une plus-value de + 4 081,29 € HT (soit + 4 897,55 € TTC). Le montant initial du marché, de 83 297,72 € HT (99 957,26 € TTC), passe ainsi à 87 379,01 € HT (104 854,84 € TTC).

Pour le lot 6 (FOUBERT), le remplacement partiel des radiateurs, surdimensionnés et peu performants, génère une plus-value de + 2 000,00 € HT (soit + 2 400,00 € TTC).

Le montant initial du marché, de 26 425,00 € HT (31 710,00 € TTC), est porté à 28 425,00 € HT (34 110,00 € TTC).

Il est donc proposé d'approuver ces avenants, d'autoriser Madame le Maire à les signer et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 3211-1 relatifs aux compétences du maire et du conseil municipal en matière de marchés publics ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1 à L. 2194-5 relatifs aux modifications des marchés publics ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement de la Mairie, engagés depuis fin avril, nécessitent des ajustements techniques pour les lots 2, 3 et 6 ;

CONSIDÉRANT que ces ajustements entraînent des modifications des montants initiaux des marchés, justifiant la passation d'avenants ;

CONSIDÉRANT que les plus-values proposées par les entreprises titulaires des lots concernés sont conformes aux besoins identifiés et aux règles de la commande publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire les crédits budgétaires correspondants en section d'investissement pour assurer le financement de ces avenants ;

Après avoir délibérés, les membres présents du Conseil municipal décide à la majorité : (contre : 0 – abstention : 1 – pour : 26)

Article 1 : d'approuver les avenants n°1 aux marchés des lots suivants :

- **Lot 2 (ISO TECH) :** avenant portant le montant du marché à 56 373,00 € HT (67 647,60 € TTC), soit une plus-value nette de + 2 500,00 € HT (+ 3 000,00 € TTC).
-
- **Lot 3 (LEROUX) :** avenant portant le montant du marché à 87 379,01 € HT (104 854,84 € TTC), soit une plus-value de + 4 081,29 € HT (+ 4 897,55 € TTC).
-
- **Lot 6 (FOUBERT) :** avenant portant le montant du marché à 28 425,00 € HT (34 110,00 € TTC), soit une plus-value de + 2 000,00 € HT (+ 2 400,00 € TTC).
-

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 aux marchés des lots 2, 3 et 6, ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

Article 3 : d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au financement de ces avenants en section d'investissement du budget primitif.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 02/06/2026

Le Maire,
Nathalie ROUSSEFORT

